

Bureau de la sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 4 février 2010



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 novembre 2019. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie des documents (sous quelque forme que ce soit) qui contiennent des informations relatives aux plaintes logées contre le CPE Les petits carillons, situé au 6565 rue Marquette, à Montréal, et ce depuis 1997 et jusqu'au 29 novembre 2019.

Vous trouverez ci-joints les documents détenus par le ministère qui répondent à votre demande. Veuillez noter que les renseignements personnels concernant des tiers ont été protégés puisque nous sommes tenus d'en préserver la confidentialité.

Cette décision s'appuie sur les articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui se libellent comme suit :

**Art. 53** *Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:*

*1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale; [...]*

**Art. 54** *Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.*

**Art. 59** *Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée*

... 2

N/Réf. : 2019-2020-123

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100, poste 2750  
Télécopieur : 418 646-0985  
www.mfa.gouv.qc.ca

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

[REDACTED]  
François Lemelin  
Secrétaire général  
Responsable ministériel de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.